

Règlement de participation du marché de Nocturne de Néoules le 5 juillet 2024 de 17h à 23h

<u>1 – ORGANISATEUR</u>

Association Neoules en fête 473 chemin des charbonnières 83136 Neoules association.neoulesenfete@gmail.com

2 - PARTICIPANTS

Le marché est ouvert seulement aux créateurs du fait-main et professionnels. Pas de produits de <u>revente</u> sur les stands sous peine d'être refusé le jour de la manifestation. Une exception peut être faite pour certains produits.

3 - INSCRIPTION

Merci d'adresser vos photos de créations par mail à : <u>association.neoulesenfete@gmail.com</u>

Après délibération, un dossier d'inscription vous sera adressé dans les 72 heures suivant la candidature.

Dossier qui devra nous être retourné avant le 30 juin 2024, seuls les dossiers complets seront acceptés.

Néanmoins, toutes les candidatures seront conservées pour tout besoin ou toute autre manifestation. Pour éviter que des <u>produits similaires ne soient placés à côté</u>, nous vous prions de bien vouloir faire une description claire et précise de ce que vous allez proposer sur le bulletin d'inscription,

4- INSTALLATION

Les exposants devront prévoir tout le matériel nécessaire à la présentation de leurs créations. (Table, chaise, parasol, barnum etc....)

Nous comptons sur vous pour faire de beaux stands!

Les exposants qui souhaitent bénéficier de l'électricité afin d'obtenir un éclairage supplémentaire, devront fournir un <u>adaptateur de prise P17</u>, une rallonge électrique, éclairage...et nous le préciser sur le bulletin.

Le marché se déroulera de 17h à 23h00 Les exposants pourront démarrer leur installation à compter de 15h.

Merci de décharger les voitures, de les garer afin laisser la place aux autres et ensuite seulement vous pourrez monter votre stand.

Attention : après 16h, pour des raisons de sécurité, plus aucun exposant ne pourra s'installer, il est donc impératif de respecter les horaires indiqués. (Les barrières de sécurités seront en places).

Les stands seront numérotés au sol. Les organisateurs seront sur place pour vous aider à vous placer.

Si vous souhaitez être placé à côté d'un autre exposant, merci de nous le préciser lors de votre inscription. Nous le ferons dans la mesure du possible bien entendu.

En aucun cas les stands ne pourront être déplacés sans accord des organisateurs.

Les stands ne doivent gêner ni les accès aux commerces ni aux habitations ou voies diverses.

Fermeture du marché

Par respect pour les autres exposants et pour les organisateurs ainsi que pour la bonne gestion de l'évènement, les exposants ne **pourront quitter le marché avant l'heure de fermeture prévue sur le bulletin d'inscription que vous avez signé** (les barrières de sécurité resteront en place jusqu'à cette heure-là).

